

CALCUL DE LA CONTRIBUTION

Étape 1 : calcul du quotient de référence

Revenu imposable

Attention, les parents séparés ou divorcés dont les enfants sont en garde alternée doivent additionner leurs 2 revenus.



Nombre d'enfants à charge

+ 2 (y compris pour les parents isolés)



QUOTIENT DE REFERENCE

Étape 2 : l'échelon de cotisation familiale (L'avis d'imposition sera à joindre obligatoirement au dossier d'inscription. L'absence de ce document entrainera un positionnement automatique à l'échelon 9 de la contribution familiale.)

COTISATION FAMILIALE

Quotient de référence compris entre	ECHELON	Mensualités école	Mensualités collège
Moins de 2 660	1	14.70€	38.50€
2 661 et 3 730	2	17.50€	43.70€
3 731 et 4 490	3	20.80€	50.60€
4 491 et 5 640	4	25.75€	61.70€
5 641 et 6 860	5	28.10€	71.45€
6 861 et 8 380	6	30.35€	81.50€
8381 et 10 000	7	32.75€	92.40€
10 000 et 12000	8	36.80€	104.55€
Plus de 12000	9	41.30€	116.40€

Une réduction de 20% s'applique sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant inscrit dans le groupe scolaire. Pas de contribution familiale pour le 3^{ème} enfant et les suivants.

Si vous avez un enfant plus âgé inscrit au lycée Ste Marie, vous pouvez appliquer la réduction de 20% sur la cotisation familiale au collège de la Salette.

Étape 3 : calcul de la contribution mensuelle

(exigible sur les 10 mois. Tout mois commencé sera dû en totalité)

ECHELON N°	Reportez la situation de vos enfants du plus âgé au plus jeune						TOTAL
	ENFANT 1		ENFANT 2		ENFANT 3		
	<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> collège	<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> collège	<input type="checkbox"/> école	<input type="checkbox"/> collège	
COTISATION FAMILIALE (cf étape 2)	<input type="checkbox"/> enfant inscrit au lycée Ste Marie = -20%		-20%		GRATUIT		
FOURNITURES SCOLAIRES	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 2.35€	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 2.35€	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 2.35€	
TRANSPORTS (cf tableau ci contre)	<input type="checkbox"/> section cyclisme + 5€		<input type="checkbox"/> section cyclisme + 5€		<input type="checkbox"/> section cyclisme + 5€		
DEMI-PENSION ¹	<input type="checkbox"/> 61.50€	<input type="checkbox"/> 78.30€	<input type="checkbox"/> 58.40€	<input type="checkbox"/> 74.40€	<input type="checkbox"/> 58.40€	<input type="checkbox"/> 74.40€	
TOTAUX							Total à reporter dans le dossier d'inscription